



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre de tri d'Igny

Question écrite n° 1824

## Texte de la question

Mme Odile Moirin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le projet de transfert du service du tri postal de la commune d'Igny dans celle de Massy (Essonne). Ce regroupement risque a terme de provoquer la fermeture du bureau du centre-ville d'Igny. Face a l'inquietude des commercants situes autour de ce bureau et, plus generalement, celle des administres de voir disparaitre un service public aussi essentiel pour la vie de la cite, elle lui demande quelle solution il envisage afin de maintenir la qualite du service postal dans la commune d'Igny.

## Texte de la réponse

Actuellement, les services de La Poste implantes dans la commune d'Igny sont repartis, pour certains, notamment les guichets ouverts au public, dans des locaux de la mairie, et, pour d'autres, dont le compartiment distribution du courrier, dans des batiments annexes construits en elements prefabriques. Ces locaux, vetustes, sont mal adaptes a un fonctionnement harmonieux de La Poste tant vis-a-vis de la clientele que du personnel qui ne beneficie pas de conditions materielles satisfaisantes pour accomplir sa tache. La direction departementale de La Poste de l'Essonne a donc ete amenee a engager une reflexion sur l'organisation de ses services dans ce secteur. L'etude qui est conduite actuellement vise a ameliorer la qualite des services dont beneficie la population tout en preservant une saine gestion des moyens mis a la disposition des etablissements. Le reamenagement envisage, a caractere essentiellement technique, consiste en effet a redepoyer le service de la distribution du courrier dans un centre dote d'infrastructures mieux adaptees au trafic a ecouler. Ce centre pourrait eventuellement etre celui de Massy. Cette operation n'est pas de nature a remettre en cause l'existence de l'etablissement postal installe a Igny, bien au contraire, puisque ses locaux seront modernises afin d'assurer un accueil de qualite accrue au public qui le frequente et qui continuera d'y benefier des prestations auxquelles il est accoutume. La desserte postale des habitants d'Igny sera bien entendu toujours assuree dans des conditions analogues sinon meilleures qu'avec l'organisation actuelle. En effet, en reduisant le nombre de manipulations du courrier, un regroupement des services de distribution amene le plus souvent une desserte plus matinale des habitants concernes par ces reamenagements. Enfin, comme il est d'usage a La Poste, ce projet de reorganisation - dont l'etude est en cours - fera l'objet d'un large debat avec les elus locaux et tous les partenaires sociaux concernes, et aucune decision ne sera prise avant que chacun n'ait ete entendu.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Moirin Odile](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1824

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 juin 1993, page 1547

**Réponse publiée le** : 23 août 1993, page 2653